ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 28 – Loi modifiant la Loi concernant la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2011

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 730-20111027

QUÉBEC

Séance du mercredi 26 octobre 2011

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 28 – Loi modifiant la Loi concernant la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (Ordre de l'Assemblée le 18 octobre 2011)

Membres présents :

M. Ouellette (Chomedey), président

M. Bachand (Arthabaska)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M^me^ Gaudreault (Hull)
M. Hamad (Louis-Hébert), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de développement économique, en remplacement de M. Bérubé (Matane)

Autre participant :

M^e^ Jean-François Lord, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 44, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Hamad (Louis-Hébert) et M. Marceau (Rousseau) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 3 : Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Article 4 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e^ Lord de prendre la parole.

Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : L'article 5 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Hamad (Louis-Hébert) propose :

> QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Marceau (Rousseau) et M. Hamad (Louis-Hébert) font des remarques finales.

À 12 h 22, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ÉT/mcm

Québec, le 26 octobre 2011

Le président de la Commission,

Guy Ouellette